

## REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP

Le vingt neuf juin deux mille vingt-trois à 18h15,  
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 37
DATE DE LA CONVOCATION	22/06/2023
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	06/07/2023

**OBJET :**

**Cession foncière - Emprises déclassées du Domaine Public - Lotissement Les Terrasses  
de Hauteville**

**Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET ,  
Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc  
AUGUSTE , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre  
MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , M. Claude BOUTRON , Mme  
Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme  
Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI ,  
Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien  
VALERO , Mme Nina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTROYA , Mme Christiane BAR , Mme  
Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH ,  
Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER , Mme Esther GONON  
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

M. Olivier PAUCHON procuration à Mme Maryvonne GRENIER, Mme Françoise DUSSERRE  
procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-Pierre  
MARTIN, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Esther GONON

**Absent(s) :**

M. Daniel GALLAND, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités  
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Christiane  
BAR, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions  
qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

Le lotissement Les Terrasses de Hauteville a été équipé, lors de son aménagement, de plusieurs ouvrages publics destinés à accueillir le stationnement des bacs à ordures ménagères roulants.

Ces ouvrages sont depuis lors devenus sans utilité et sans affectation, les bacs roulants ayant été remplacés progressivement par des conteneurs semi-enterrés.

Aussi, les co-lotis du lotissement, par l'intermédiaire du Président de leur Association Syndicale Libre ont récemment sollicité la Commune pour l'acquisition de l'emprise de ces anciens ouvrages désaffectés.

La Commune a décidé de répondre favorablement à cette sollicitation et a engagé à cet effet les démarches de déclassement de ces emprises, prononcé par délibération en date du 30 septembre 2022. Ces emprises appartiennent donc désormais au Domaine Privé de la Commune et sont mobilisables pour une cession aux riverains intéressés.

Entre-temps, la Commune s'est rapprochée de l'Association Syndicale Libre du lotissement et a émis des propositions financières de cession aux différents riverains intéressés.

Afin que l'opération ne grève pas les finances de la collectivité, il a été proposé à ces-derniers, par courrier en date du 08/02/2023 de céder les espace désaffecté au prix de quatre cent soixante euros (460,00 eur) chacun correspondant aux frais engagés par la collectivité pour mener à bien l'opération de déclassement (frais de géomètre) ainsi qu'à la fiscalité générée par l'acte de cession (droits de mutation à titre onéreux).

Il a également été proposé que les riverains acquéreurs des espaces se chargent eux-mêmes et à leur frais des travaux de destruction des ouvrages désaffectés et de modification et reprise de clotûre éventuels de leur propriété.

Par courrier en date du 10/05/2023, le Président de l'Association Syndicale Libre informait la Commune du nom des propriétaires riverains intéressés par l'acquisition d'un ancien espace public et ayant accepté les conditions financières proposées par la collectivité.

Dès lors, il est aujourd'hui proposé d'entériner la cession, aux conditions financières sus-visées, au profit de :

- Monsieur GUEDES et Madame PIZZOLOTTO, de l'emprise de l'ancien ouvrage public désaffecté situé au droit de leur propriété cadastrée Section AI Numéro 685 ;
- Monsieur et Madame RICARD, de l'emprise de l'ancien ouvrage public désaffecté situé au droit de leur propriété cadastrée Section AI Numéro 686.

Le Service des domaines, consulté pour cette affaire, a rendu un avis en date du 02/09/2022.

### **Décision** :

**Il est proposé, sur avis favorables des Commissions de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Énergétique et des Finances réunies respectivement les 19 et 20 Juin 2023 :**

**Article 1** : d'approuver la cession au profit des différentes personnes susnommées des emprises des anciens ouvrages publics, au prix de quatre cent soixante euros (460,00 eur) chacun.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ces opérations dont les actes authentiques de ventes.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 41

La Conseillère Municipale Déléguée

  
Ginette MOSTACHI

Le Secrétaire de Séance

  
Christiane BAR

Transmis en Préfecture le : 10 JUL 2023

Affiché ou publié le : 10 JUL 2023

# Cession foncière - Emprises déclassées du Domaine Public - Lotissement Les Terrasses de Hauteville



